

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8700\*  
30 juillet 1968  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 JUILLET 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer aux lettres que vous ont adressées les représentants permanents de la Jordanie le 25 juillet (A/7144, S/8691) et du Soudan le 26 juillet (A/7145, S/8693).

Les allégations que contiennent ces lettres concernant les réfugiés palestiniens du camp de Jabalia dans la zone de Gaza sont fausses. Elles ont fait l'objet d'une lettre que l'ambassadeur Comay a adressée hier à Jérusalem au Commissaire général de l'UNRWA et dans laquelle il déclarait notamment :

"Je suis maintenant en mesure de vous assurer qu'il n'y a pas de fondement à l'accusation qui vous a été communiquée, selon laquelle Israël aurait formé le plan d'expulser en masse les réfugiés de Jabalia sous prétexte que les chefs de famille sont à l'étranger. La politique de mon gouvernement reste celle que je vous ai précédemment indiquée, c'est-à-dire qu'il n'exerce aucune pression sur les résidents de Gaza pour leur faire quitter la région ou pour les obliger à y demeurer. Ils sont libres de rester ou de partir selon leurs propres vœux. Les autorités militaires dans la bande de Gaza n'ont rien fait de contraire à cette politique.

Il est intéressant de noter que jeudi dernier, 25 juillet, le Ministre de la défense, le général Dayan, a visité officiellement le territoire de Gaza et s'est entretenu avec les maires et les autres représentants de la population locale. Il a encouragé ces notables arabes à poser toutes les questions les préoccupant, ce qu'ils ont fait avec la plus grande liberté au cours des deux heures et demie qu'a duré la conversation. Les allégations concernant le camp de Jabalia n'ont même pas été mentionnées, comme elles l'auraient été sans aucun doute si elles avaient été fondées si peu que ce soit."

J'ai l'honneur de demander que la présente lettre soit distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yosef TEKOAH

\* Egalement distribué sous la cote A/7157.

68-16622

